

barème de nos honoraires

à compter du 16 avril 2025 • taux tva en vigueur 20 %

VENTE

Honoraires **charge de l'acquéreur** (non cumulatifs) dans le cadre d'un mandat sur mesure **KIOSK immobilier** incluant les services suivants :

Communication supports internet et presse locale et nationale • dossier diagnostics complet • devis travaux • photographe professionnel • partenaires bancaires et assureurs.

Vente supérieure à

⟩ 250.000 € : **5,00%** t.t.c

Vente inférieure à

⟨ 250.000 € : **12.000 €** t.t.c

VENTE : place de parking et boxe : FORFAIT : 3.200 €

ACHAT : recherche du bien immobilier (chasseur immobilier)

Plusieurs cas possibles :

Cas 1 : Le bien présenté entre dans le cadre d'une transaction d'une inter-agence (partage des honoraires entre professionnels) : le montant des honoraires seront ceux affichés par le confrère. Le montant de la commission à la charge de celui (vendeur ou acquéreur) indiqué dans le mandat de vente détenu par le professionnel.

Cas 2 : Le bien présenté n'entre pas dans le cadre d'un partage d'honoraires entre professionnels, les honoraires dus seront ceux régulièrement pratiqués par le mandataire.

Cas 3 : Le bien proposé est présenté avec l'intervention d'un autre professionnel (agence immobilière, office notarial) sans partage d'honoraires :

Honoraires Forfaitaires selon nombre de pièces (pour des prix net vendeur inférieurs à 1 million d'euros).

- Studio/1 pièce | **10.000 €** • 2 pièces | **12.000 €** • 3 pièces | **15.000 €** • 4 pièces | **17.000 €** • 5 pièces et plus | **20.000 €**
- Au delà d'un montant de transaction supérieur à 1 million d'Euros, honoraires au pourcentage : **2,5 %** du montant net vendeur

LOCATION : baux résidence principale meublés ou non meublés (loi 89-462 du 6 juillet 1989)

À la charge du bailleur : **1 mois de loyer t.t.c** (charges incluses)

À la charge honoraires à la charge du preneur : **15 € / m² t.t.c**

Ces honoraires comprennent :

Visites, constitution des dossiers, rédaction du bail, frais de publicité : 12 € / m² • État des lieux d'entrée : 3 € / m²

GESTION : habitation, professionnel et commerces

7,00 % t.t.c des montants mensuels encaissés

- Assistance technique, juridique, comptable et humaine des relations avec le syndic de l'immeuble confié en gestion : OFFERT
- Option 1 : paiement des charges de copropriété ajouter **1,00 % t.t.c** du taux de gestion nominal
- Option 2 : assurance loyers impayés ajouter **2,00 % t.t.c** du taux de gestion nominal